

*Province de Liège***BULLETIN PROVINCIAL***Périodique*

Sommaire

	<i>Pages</i>
<u>N° 46 MONUMENTS ET SITES</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 21 février 2013 (ENGIS)</i>	62
<u>N° 47 COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 21 février 2013 (HAMOIR)</i>	63
<u>N° 48 COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 21 février 2013 (AWWANS)</i>	63
<u>N° 49 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u> <i>Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 12 mars 2013</i>	65
<u>N° 51 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 17 janvier 2013</i>	66
<u>N° 52 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 24 janvier 2013</i>	67
<u>N° 53 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 31 janvier 2013</i>	68

N° 46 MONUMENTS ET SITES***Arrêté du Collège provincial du 21 février 2013 relatif aux Monuments et Sites***

*En séance du 21 février 2013, le Collège provincial, a pris connaissance de l'arrêté du 30 novembre 2012, parvenu au Gouvernement provincial le 15 janvier 2013, par lequel le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine de la Région wallonne, classe comme site, pour son intérêt archéologique, historique et artistique du point de vue architectural, le **Thier d'Olne** sis à **ENGIS**.*

N° 47 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 21 février 2013 relatif aux cours d'eau***

*En séance du 21 février 2013, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, l'Administration communale de et à HAMOIR, de construire un mur de berge en blocs-murs sur le ruisseau dénommé "de Mont des prés", n° 12-34, dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie à COMBLAIN-FAIRON, sur le territoire de la commune de **HAMOIR**.*

N° 48 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 21 février 2013 relatif aux cours d'eau***

*En séance du 21 février 2013, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, la S.A Benelux MasterBuilders, rue des Tondeurs, n° 2° à L-9570 WILTZ - LUXEMBOURG, à construire un pont et deux têtes de rejet sur le ruisseau dénommé "Rigole d'Awans", n°2-13, dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie sur le territoire de la commune d'AWANS.*

N°49 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 25 février 2013, relative au pavoisement des édifices publics

Liège, le 25 février 2013.

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents des C.P.A.S. des
Communes de la Région de langue française de la Province de
Liège*

*Pour information :
à Monsieur le Commissaire d'arrondissement*

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen sur les édifices publics le 7 avril, à l'occasion de la Journée d'Hommage aux soldats belges décédés lors d'opérations de paix en ce compris les opérations humanitaires, depuis 1945.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

Michel FORET

N°50 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 12 mars 2013, relative au pavoisement des édifices publics

Liège, le 12 mars 2013

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents
des Centres Publics d'Aide Sociale
des Communes de la Région de langue
française de la Province de Liège*

Pour information :

- *A Monsieur le Commissaire d'Arrondissement*
-

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer sur les édifices publics :

- *les 1^{er} et 5 mai : le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen, à l'occasion, d'une part, de la Fête du Travail et, d'autre part, de la Journée du Conseil de l'Europe ;*
- *le 8 mai : le drapeau National et le drapeau de la Communauté Française à l'occasion du jour anniversaire de la Victoire ;*
- *le 9 mai : le drapeau Européen, à l'occasion de la Journée de l'Union Européenne.*

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE :

Michel FORET

N°51 FINANCES COMMUNALES***Arrêtés du Collège provincial du 17 janvier 2013 relatifs aux finances communales***

En séance du 17 janvier 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

CRISNEE

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 31 octobre 2012, parvenus dans leur intégralité le 19 novembre 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.278.132,48 € au service ordinaire et de 5.334,02 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.342.916,30 € au service ordinaire et de 333.573,02 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 9.644.737,99 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 48.958,97 € et un fonds de réserve extraordinaire de 1.022.085,80 €), par un boni d'exploitation de 263.957,43 € et par un mali de l'exercice de 117.158,08 €.

FAIMES

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 24 septembre 2012, parvenus dans leur intégralité le 22 novembre 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.464.356,11 € au service ordinaire et de 42.675,62 € au service extraordinaire ; par un résultat comptable de 1.592.122,87 € au service ordinaire et de 1.232.006,66 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 16.850.843,94 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 2.107,09 € et un fonds de réserve extraordinaire de 4.475,71 €), par un boni d'exploitation de 544.361,29 € et par un boni de l'exercice de 546.070,76 €.

LINCENT

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 4 octobre 2012, parvenus dans leur intégralité le 19 novembre 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.100.000,00 € au service ordinaire et de 0,00 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.125.081,70 € au service ordinaire et de 1.324.040,13 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 12.741.121,13 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 0,00 € et un fonds de réserve extraordinaire de 494.962,30 €), par un boni d'exploitation de 341.535,89 € et par un boni de l'exercice de 666.175,48 €.

WAREMME (Régie)

Approuve le budget pour 2013 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 17 décembre 2012, parvenu le 24 décembre 2012.

N°52 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 24 janvier 2013, relatifs aux finances communales

En séance du 24 janvier 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

DONCEEL

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 25 octobre 2012, parvenus dans leur intégralité le 28 novembre 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.569.298,78 € au service ordinaire et de – 215.757,22 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.599.805,59 € au service ordinaire et de 47.229,08 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 10.894.594,37 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 2.181,46 € et un fonds de réserve extraordinaire de 599.411,40 €), par un boni d'exploitation de 197.435,77 € et par un mali de l'exercice de 131.647,37 €.

FLERON

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 9 novembre 2012, parvenus dans leur intégralité le 29 novembre 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.880.003,44 € au service ordinaire et de 91.193,47 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 2.088.560,23 € au service ordinaire et de 3.588.046,28 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 57.917.040,71 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 342.182,85 € et un fonds de réserve extraordinaire de 10.564,61 €), par un boni/mali d'exploitation de 399.238,16 € et par un boni de l'exercice de 371.183,52 €.

BRAIVES (Régie)

Approuve le budget pour 2013 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 20 décembre 2012, parvenu le 31 décembre 2012.

WANZE (Régie)

Approuve le budget pour 2013 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 17 décembre 2012, parvenu le 27 décembre 2012.

N°53 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 31 janvier 2013 relatifs aux finances communales.

En séance du 31 janvier 2013, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

ANTHISNES

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 17 novembre 2012, parvenus dans leur intégralité le 20 décembre 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.680.219,74 € au service ordinaire et de - 1.168.118,42 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.800.557,78 € au service ordinaire et de 2.178.367,10 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 21.243.511,75 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 1.487,36 € et un fonds de réserve extraordinaire de 902.915,85 €), par un boni d'exploitation de 431.732,21€ et par un boni de l'exercice de 134.367,43 €.

WELKENRAEDT

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 25 octobre 2012, parvenus dans leur intégralité le 7 décembre 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 161.802,91 € au service ordinaire et de -278.006,63 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 395.720,13 € au service ordinaire et de 2.682.688,09 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 58.981.078,33 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 2.200.707,19 € et un fonds de réserve extraordinaire de 667.641,33 €), par un boni d'exploitation de 268.768,33 € et par un boni de l'exercice de 989.098,91 €.

COMBLAIN-AU-PONT (Régie)

Approuve le budget pour 2013 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 7 décembre 2012, parvenu le 9 janvier 2013.

ESNEUX

Approuve le budget pour 2013, voté le 20 décembre 2012, parvenu le 7 janvier 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 1.080.628,18€ et par un boni global de 1.872.618,95€ et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

NANDRIN

Approuve le budget pour 2013, voté le 18 décembre 2012, parvenu le 8 janvier 2013, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 71.294,61 € et par un boni global de 91.964.79 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

WISE (Régie)

Approuve le budget pour 2013 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 18 décembre 2012, parvenu le 18 janvier 2013.

WISE (Régie)

Approuve le budget pour 2013 de la Régie communale ordinaire de la salle BRAHAM, voté le 18 décembre 2012, parvenu le 10 janvier 2013.

VERLAINE

Approuve, tel que reformé, le budget 2013, voté le 17 décembre 2012, parvenu le 18 décembre 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire par un boni propre à l'exercice de 24.502,23 € et par un boni global de 96.997,59 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni global de 134.233,14 €.

WANZE

Approuve le budget pour 2013, voté le 17 décembre 2012, parvenu le 21 décembre 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 35.104,28 € et par un boni global de 1.029.064,33 € et, d'autre part, au service extraordinaire, par un boni de 3.786,96 € ;

WASSEIGES

Approuve le budget pour 2013, voté le 20 décembre 2012, parvenu le 24 décembre 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 12.957,08€ et par un boni global de 389.887,80€ et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre ;